cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : André Grenier
https://www.cadre21.org/membres/74374eb4c077d6821fa3b626

Date d'obtention : 2025-02-04 18:20:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, toujours rencontrer l'auteur du signalement en premier lieu (victime ou autre). Si la personne qui dénonce n'est pas la victime compléter la grille d'évaluation d'incident avec celle-ci ensuite avec la victime et tous les jeunes impliqués. Ensuite, il faut évaluer si on est en présence de pornographie juvénile, le niveau de collaboration de chacun et si on est en présence d'un acte impulsif ou malveillant. Par la suite, on confisque l'appareil téléphonique et on communique avec le service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention. Le service de police s'occupera de la remise de l'appareil téléphonique et veillera à faire la rencontre de sensibilisation Sexto auprès de chacun des jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation de sextage est différente. Les intervenants doivent s'adapter à chaque situation, mais il y a une ligne conductrice que nous devons appliquer lors de nos interventions. On ne regarde jamais les photos ou images, on utilise le mot confisqué, pas saisir et on ne remplit pas la grille d'évaluation en présence d'un investigateur malveillant. De plus, toujours confisquer l'appareil téléphonique, communiquer avec le service de police même s'il n'a pas lieu de croire qu'un autre élève de l'école est impliqué. De plus, les intervenants ne sont pas les mandataires du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

En ce qui me concerne, l'étape la plus difficile est la rencontre avec la victime. Lorsque la victime collabore, c'est de rester empathique et de ne pas devenir trop émotif, car je sais jusqu'à quel point cela peut nuire ou même détruire la vie d'un jeune. De plus, si la victime veut absolument nous montrer ou transférer les images comme preuve en situation de vulnérabilité faut lui dire qu'on la croit et rester rassurant. Lorsqu'une victime ne veut pas collaborer j'ai l'impression de me sentir inutile et ne pas comprendre le fait qu'elle ne veut pas se faire aider.